

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 5 (1860)  
**Heft:** 8

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE

## SUISSE

dirigée par Ferdinand LECOMTE, major fédéral.

N° 8

Lausanne, 18 Avril 1860

V<sup>e</sup> Année.

**SOMMAIRE.** — A propos de la question du jour. — Cavalerie. — Les frontières de la France. — Le canon Armstrong et le canon Withworth, — Nouvelles et Chronique. — *SUPPLÉMENT.* Campagne d'Italie de 1859 (*suite*).

### A PROPOS DE LA QUESTION DU JOUR.

Comme feuille militaire il ne nous appartient pas de discuter la question de Savoie, car le devoir de tout officier suisse est tracé d'avance. Il n'y a pas à craindre, au cas où la patrie fût menacée, qu'aucun d'eux manquât à l'appel.

Nous restreignant à notre rôle purement militaire, nous voyons néanmoins avec peine la manière d'agir de divers organes de la presse suisse. Il devrait être de règle que chaque fois que des troupes sont sur pied les journaux s'abstinsent d'intervenir dans les affaires militaires et restreignent eux-mêmes la liberté de la presse, afin de ne pas compliquer par une publicité souvent intempestive la tâche des autorités politiques et militaires. C'est ainsi que les choses se passent dans les pays voisins. Chez nous il n'en est pas de même. Les moindres mesures militaires de nos Conseils ou de nos Départements sont étalées à l'envi dans toutes les feuilles de la Suisse. C'est à qui donnera le plus vite les mouvements de troupes, les dislocations, la composition des corps, les quartiers-généraux, les licenciements, les inspections, les effectifs même. On peut savoir par là menu, dans nos aimables gazettes, si les chevaux des batteries sont bons ou mauvais, si le matériel est convenable, si les unités sont au complet ou pas. On y lit même des plans de campagne, accompagnés de renseignements statistiques à l'appui et d'intéressantes notices topographiques sur nos frontières.

Il y a, dans de telles habitudes, un véritable danger pour le pays, et nous croyons devoir le signaler d'ors et déjà à nos lecteurs, nous réservant de le leur prouver plus tard, avec des preuves positives en mains.

On place ainsi nos états-majors dans une position inférieure à